

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 17/03/23
Mis en ligne le 17/03/23

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Olivia BOULANGER, Sylvie BOURDIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Benoît LASCOUX, Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Célia BOIRON, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 8

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 52

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE (PPI) PRISE D'EAU SUR LA GARTEMPE – COMMUNE DE SAINT SILVAIN MONTAIGUT : ACQUISITION DE TERRAIN

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente pour la gestion de l'eau potable sur son territoire. La déclaration d'utilité publique (DUP) sur la prise d'eau de la Gartempe a défini le périmètre de protection immédiate.

Les terrains composant ce périmètre doivent être la propriété exclusive de l'exploitant et gestionnaire des réseaux et de l'alimentation en eau potable.

Le terrain cadastré, section A n°1429, situé sur la commune de Saint Silvain Montaigut (cf plan joint), est une des parcelles du PPI de la prise d'eau. L'Agglomération du Grand Guéret doit en conséquence acquérir cette parcelle.

L'actuelle propriétaire, Mme LACOUR Martine, domiciliée au n°12 rue des Roches -23240 CHAMBORAND- nous a fait savoir, par courrier en date du 17 juin 2022, son intention de vendre ce terrain. Une estimation a été faite par le service des Domaines pour un montant de 801€.

Nota : cette dépense sera imputée comme suit :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Eau potable	investissement	21	2111 (terrains nus)	0770 Eau et assainissement	Acquisition terrain	801 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 801€ ;
- d'engager l'ensemble des actes administratifs pour l'achat de ce terrain ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'acte à intervenir et tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

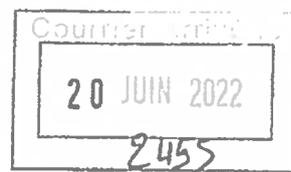
Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD

Mme LACOUR Martine
18 rue des Roches
23240 CHAMBORAND



Chamborand, le 17 juin 2022

Objet: PPI prise d'eau sur Gartempe

Monsieur,

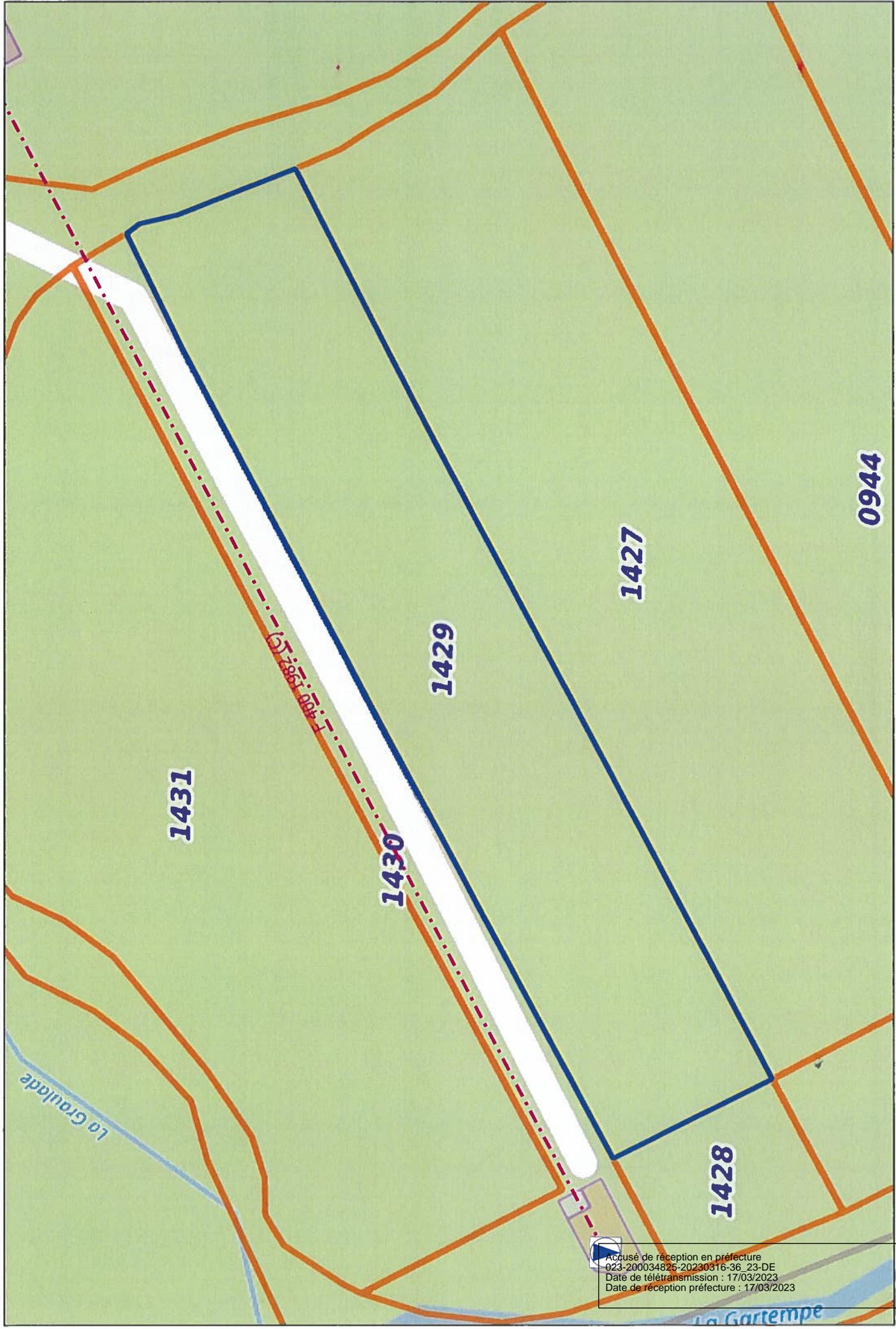
Je fais suite à votre courrier du 30 mai 2022, relatif à la vente du terrain Section A 1429 situé sur la commune de St Silvain Montaigut.

Cette parcelle fait partie de la protection du captage d'eau.

Je vous propose de l'acquies pour un montant de 801 €, une indemnité de dépossession qui a été estimée par le service des domaines.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

M. LACOUR




 Accusé de réception en préfecture
 023-200034825-20230316-36_23-DE
 Date de télétransmission : 17/03/2023
 Date de réception préfecture : 17/03/2023

